

Bulletin Municipal

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

HYDROELECTRICITE :

La justice rétablit la commune dans son patrimoine (voir page 3).
 ASSEMBLEE PUBLIQUE LE 22 JUIN A 17H , SALLE DU TEMPS LIBRE
 Organisée par Michel Veyssière, Bernadette Rogalle, Martine Papaix, soutenus
 par la mairie, et l'ADDHA, en présence de nos avocats.

Le mot du Maire :

Dans le contexte de crise qui touche les familles et personnes les plus modestes et révèle des écarts scandaleux entre hauts et bas revenus, le pouvoir d'intervention d'une commune comme la notre, pour réduire ces inégalités et les effets de la crise sur ceux qui en ont le plus besoin, est on ne peut plus limité.

Pour l'année 2013 ces moyens modestes porteront sur :

- Fiscalité locale : il n'y aura pas d'augmentation de la part communale.
- Transports scolaires : La commune continuera de prendre en charge le coût du transport des enfants scolarisés en maternelle et primaire. Celui-ci n'incombe plus aux familles depuis 2008.
- Repas de l'EPHAD d'Ercé portés à domicile: La question de la pérennité de ce service étant posée pour cause de déficit, le conseil municipal d'Aulus dans sa réunion du **12/10/2012 a décidé de contribuer au maintien de ce service** par une prise en charge par la commune du déficit par repas (écart entre prix demandé et coût réel) **pour les personnes âgées ou handicapées non imposées sur le revenu**. Les autres personnes paieront le coût réel des repas.
- Consolidation d'emplois, création d'activités : La libération de la « maison du temps libre » Grâce à l'aménagement et l'agrandissement de l'ancienne école avant l'été 2013, la maison du temps libre pourra accueillir les cabines de soins du centre thermal ; de plus, un accueil « trail » et un lieu de « cardio-training » y seront créés. Ainsi les activités et emplois thermaux seront renforcés.

MAISON MÉDICALE PLURI-SERVICES

Etant donné la perspective à court et moyen terme du départ en retraite des médecins des cantons d'Oust et de Massat et de la difficulté à ce qu'ils soient remplacés, le conseil municipal du 12/10/2012 a donné son accord à la communauté de communes pour la réalisation d'une maison médicale regroupant les professionnels de santé. Pour ce qui concerne les médecins, ils pourront s'y installer en payant une redevance, évitant ainsi l'investissement important d'un cabinet.

Cet établissement doit être construit en face du garage « Malateste » route du Pont neuf à Seix.



LE FILM DE JEAN-MICHEL DURY

Le film de Jean-Michel Dury « les sentiers de la liberté », qui relate l'itinéraire d'un « assigné à résidence à Aulus » Elies Zomerplaag d'Anvers, enfant passé en Espagne avec le groupe conduit par Jean-

Baptiste Rogalle, Jeanne et son père M. Acgouau, par la vallée d'Ars et le col de Guillou, le 5 décembre 1942, a été projeté en présence du réalisateur à Aulus, Seix, et diffusé à deux reprises sur FR3.

MISE AU POINT



Des accusations malveillantes, sont colportées à l'égard de la Mairie d'Aulus, à partir de propos tenus le 18 décembre 2012 sur Radio Couserans par un entrepreneur Couserannais.

(http://www.radiocouserans.com/crbst_191.html)

Il y aurait à Aulus des « entreprises étrangères », commanditées par la Mairie d'Aulus, qui prendraient des libertés avec le droit du travail aux dépens d'entreprises locales.

Comme il n'existe qu'un seul chantier dont la commune est maître d'ouvrage (celui de l'ancienne école), nous informons les Couserannais que sur les 9 lots constituant l'appel d'offres la répartition a été la suivante :

- Trois lots attribués à une entreprise de « gros œuvre » située à Béziers.
- Un lot attribué à une entreprise située à Saint-Gaudens.
- Cinq lots attribués à des entreprises situées à Saint-Girons.

Au delà de cette anecdote, il conviendrait de considérer les difficultés des communes Ariégeoises à obtenir des réponses à leurs appels d'offres équivalentes aux budgets évalués par les architectes. Les réponses sont souvent bien supérieures au budget prévu. De ce fait, les communes doivent souvent faire un second appel d'offre ou reconsidérer leur projet.

Le maire d'Aulus, Michel Veysière, a fait une mise au point sur Radio-Couserans.

L'émission sera transmise les :

18/06 à 18H30 et à 22H30

19/06 à 7H , 12H, 18H30, 22H30

20/06 à 7H et 12H

(Pour la petite histoire, cet entrepreneur bien Ariégeois disait en 2009, dans son interview à Ariège news, d'avoir, concernant son entreprise 80% de son effectif, de nationalité Portugaise)
(<http://www.ariegenews.com/news-8069.html>)

Comme quoi

ACQUISITION

Début janvier 2013 a été concrétisé l'achat par la commune de la parcelle (ex propriété Reynaud) contenant le petit garage situé en bord de route entre bureau de tabacs et le gîte « la Goulue » (ex Majestic). Désormais la commune est propriétaire de la totalité du terrain en triangle (ex propriété Barrés + Reynaud) situé entre la D32 et les deux rues vers l'ancienne gare.



HYDROÉLECTRICITÉ : LA JUSTICE RÉTABLIT LA COMMUNE DANS SON PATRIMOINE



La 1^{re} chambre du Tribunal de Grande Instance de Toulouse a décidé le 16 mai 2013 de restituer à la commune le terrain vendu le 16 novembre 2000 par le Maire de l'époque à la SA IGIC.

Rappelons que la société IGIC était alors concessionnaire de la commune pour l'hydroélectricité, et que le terrain qui lui avait été vendu (30.000 francs : 4.615 €) comme s'il était nu, par la commune, contenait, et contient toujours, une usine électrique et le système de restitution des eaux à la rivière Garbet.

Extrait des motifs de la décision du Tribunal :

« ... dans la mesure où la commune d'Aulus-les-Bains a été victime d'agissements étrangers au fonctionnement régulier de son organe délibératif et de son représentant exécutif, la commune a subi les conséquences patrimoniales de ces actes irréguliers.

L'action des Contribuables se substituant aux organes municipaux demeurés passifs a précisément pour objet d'obtenir la réparation de ce préjudice au nom de la commune pour la sauvegarde de l'intérêt général communal meurtri par l'opération.

Les demandeurs sont donc fondés à demander au Tribunal de constater l'inexistence de l'acte notarié du 16 novembre 2000 dans la mesure où le maire représentant la commune à cet acte ne disposait d'aucun pouvoir pour le passer ».

CONTENU DU JUGEMENT :

- « CONSTATE l'inexistence de l'acte authentique de vente du 16 novembre 2000 par la commune d'Aulus-les-Bains à la SA IGIC des parcelles cadastrées section A n° 3122 et n° 3124.
- ORDONNE la publication du jugement au fichier immobilier.
- ORDONNE à la SA IGIC de faire procéder aux formalités notariées nécessaires en vue du retour des parcelles cadastrées section A n° 3122 et n° 3124 dans le patrimoine de la commune d'Aulus-les-Bains.
- ASSORTIT cette injonction d'une astreinte de 100 € par jour qui sera versée à M. Veysière, Mme Papaix, Mme Rogalle à compter du 8^{ème} jour suivant la signification du présent jugement.
- SE RESERVE la liquidation de l'astreinte.
- CONDAMNE la SA IGIC à verser à M. Veysière, Mme Papaix et Mme Rogalle représentant la commune d'Aulus-les-Bains la somme de 3000 € »...
- « CONDAMNE la SA IGIC aux dépens... ».

UNE ETAPE DECISIVE :

En 2008 les Aulusiens ont confié pour mission à la nouvelle équipe municipale de récupérer le patrimoine communal irrégulièrement vendu ; de rétablir la convention de concession, telle qu'elle avait été adoptée le 16/12/1989 ; de réparer autant que faire se peut le discrédit subi par la commune.

La première partie de la mission, décisive pour la suite, est accomplie.

HYDROÉLECTRICITÉ (SUITE)

ET MAINTENANT ?

Il reste à recouvrer droits et ressources détournés, comme nous l'avons fait pour les parcelles contenant l'usine, mais par la voie administrative et une action pénale en cours, dont le but est d'obtenir :

La possibilité : de reprendre l'ouvrage hydroélectrique à l'issue du bail de concession (possibilité supprimée par l'avenant n°2 non présenté au conseil municipal) ; de bénéficier de la redevance sur le chiffre d'affaire depuis 2006

(possibilité supprimée par l'avenant n°3).

Le retour du « droit d'eau » transféré abusivement à IGIC en août 2002 sur la base d'une prétendue obligation de la loi Montagne.

Le remboursement par IGIC du « manque à gagner » accumulé depuis 2006.

Le dédommagement, autant que possible, des préjudices moraux subis par la commune.

Bénéfices de la SA IGIC en 2011 :

Au dernier exercice connu 2011, l'usine de « La Mouline » a permis, une fois payés tous les impôts et la redevance à la commune (soit , 52.000 € pour 2011), de distribuer 373.000 € de bénéfices nets aux deux familles actionnaires à 50/50 (Feuillerac et Ané). Dividendes auxquels s'ajoutent le salaire du PDG (M. Feuillerac) et prestations de services d'une société de l'autre actionnaire.



Rappel des objectifs de la commune :

- Récupération du terrain contenant l'usine, illégalement cédé à IGIC (chose faite depuis l'audience du tribunal du 21/03/2012).
- Revenir à la convention initiale du 16/12/1989 jusqu'en 2019, signée avec la société concessionnaire, expurgée de tous les avenants non adoptés par le conseil municipal. Ce qui signifie concrètement :
 - Récupération du « droit d'eau ».
 - Récupération des dettes dues par la société à la commune depuis 2006.
 - Application du système de redevance sur le chiffre d'affaire jusqu'à l'échéance de 2019.

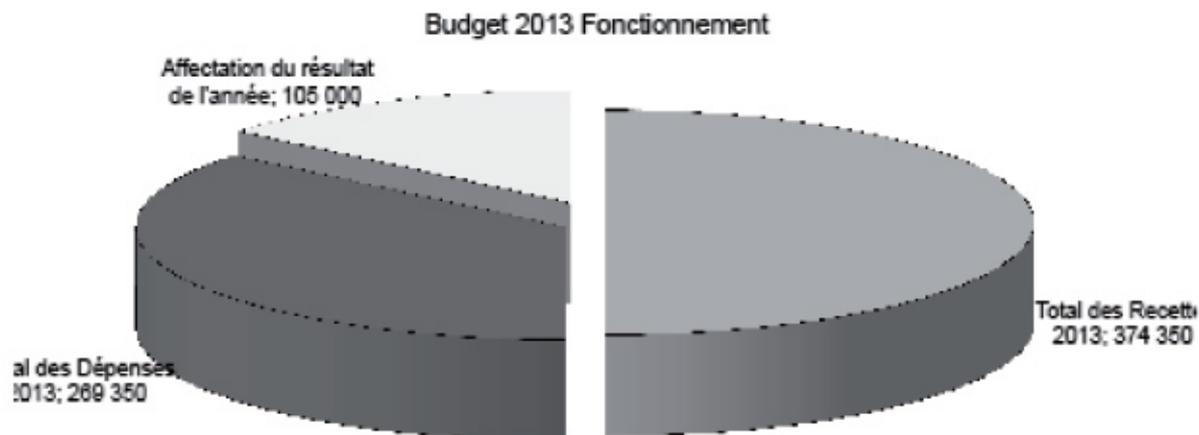
Procédure pénale :

à ce stade de la procédure aucun commentaire n'est autorisé de la part des parties civiles.

Droit d'eau :

Un recours pour la restitution de ce droit à la commune a été déposé auprès du Tribunal administratif. Une demande en audience est faite au préfet sur cette question, suite à la restitution de la parcelle de « la Mouline ».

B U D G E T



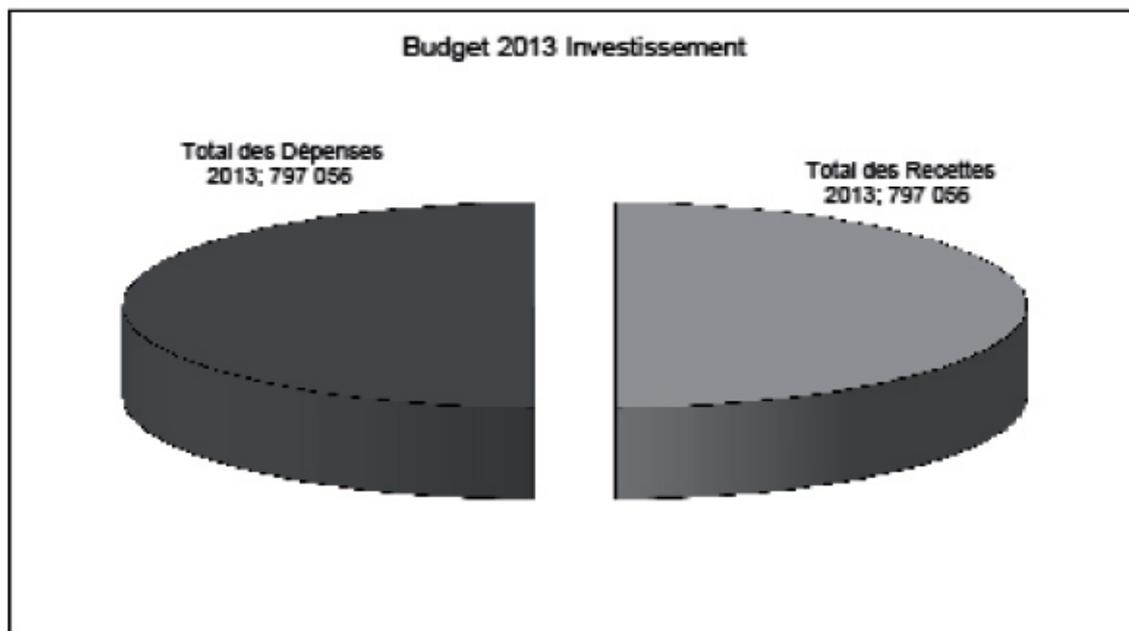
impôts	104 906
Dotations (Etat et Collectivités)	137 668
Autres produits (Igic, loyers et agence postale)	131 776
Total des Recettes 2013	374 350

Salaires	110 356
Charges générales (Téléph EDF Eau réparations matériels)p	99 084
Autres (Associations,Ecole,transport)	32 039
Intérêts d'emprunt	27 871
Total des Dépenses 2013	269 350

Projet en cours et futur	105 000
Affectation du résultat de l'année	105 000

Commentaires	
L'évolution du taux communal en 2013 est égal à 0% (2013=2012) (hors l'augmentation des bases décidée par l'Etat)	

	2012	2013
Recettes	111 941	125 000
Résultat	27 862	35 014
Investissement	9 171	33 200



Subventions reçues	221 939
Emprunt long terme	287 189
Résultat de fonctionnement 2012	155 998
Résultat de fonctionnement prévisionnel 2013	105 000
Divers	26 932
Total des Recettes 2013	797 056

Remboursement Emprunt	50 598
Solde année précédente	191 890
Investissement hors TVA	489 019
TVA récupérable	85 551
Total des Dépenses 2013	797 056

Réseau haut du village centre et effacement rte thermes et camesa /acquisitions foncières / voiries / Eglise / Rénov. Aménag Bât.Ecoles/ Chemin de la cascade /Effacement Points noirs paysagers)

Ces projets inclus dans le Budget 2013 ont pu être lancés en 2012

Commentaires:

Ces dépenses sont assurées par 28% de subventions, 36% d'emprunt, 3% de remb tva et 33% d'autofinancement.



STATION TRAIL DU COUSERANS



La station de Trail du Couserans est ouverte depuis le 8 juin 2013. Cofinancée par la région Midi-Pyrénées, le conseil général de l'Ariège, la communauté de commune du canton d'Oust, la commune d'Aulus les bains. Yves Dancet a été mandaté par le conseil municipal d'Aulus du mois d'août 2012, pour être le président du comité de pilotage qui a permis la réalisation de ce projet. La station Trail est gérée par l'association D P C (Développement de Projets en Couserans) présidée par le Docteur André Cazes. Nous les remercions vivement pour leur investissement sans faille, ainsi que tous les employés de la CC du canton d'Oust qui se sont impliqués, et nous remercions aussi tous les bénévoles Aulusiens qui ont contribué à la mise en place difficile, après le rude hiver, des parcours de Trail. Mélodie HOUZARD, employée de DPC et animatrice de la Station de Trail vous reçoit le Lundi, Vendredi, Samedi et Dimanche de 9h à 13h et de 14h à 17h. (le jeudi à partir du mois d'août). Pour tout renseignement (tracés des parcours, état des chemins, partager, etc) vous pouvez aussi consulter le site : <http://www.stationdetrail.com/Le-Haut-Couserans-et-le-Trail.html>

**N'OUBLIEZ PAS LE FEU DE LA SAINT JEAN : LE SAM. 22 JUIN
A 19H30 AVEC REPAS DANSANT !**

**SIXIÈMES JOURNÉES « LIVRE ET MONTAGNE »
LES 27 ET 28 JUILLET 2013 SUR LE THÈME :
« FAUNE ET FLORE PYRÉNÉENNES »**

NOUVELLE MAISON DU TEMPS LIBRE – PLACE DE LA MAIRIE

PROGRAMME

VENDREDI 26 JUILLET 20H30 :

Diaporama et vidéo « j'ai eu la chance d'être berger », par l'association Pastorale. Echanges.

SAMEDI 27 JUILLET :

8H30 : Promenade ET découverte de la Flore accompagnés par un Botaniste : Louis Espinassous.

10H : Ouverture de la librairie

11H30 : Vin d'honneur inaugural de la « nouvelle salle du temps libre »

14H : documentaires de Bernard Seiller

16H : Conférence débat : Contes et légendes des Pyrénées

18H30 : Groupe vocal féminin « Miejaluna »

21H : chanteurs Pyrénéens « Cant'alaric »

DIMANCHE 28 JUILLET :

10H : Ouverture la librairie.

10.30 H : Faune et flore des Pyrénées par René - Pierre Bille

14 H : « La haut sur la montagne »

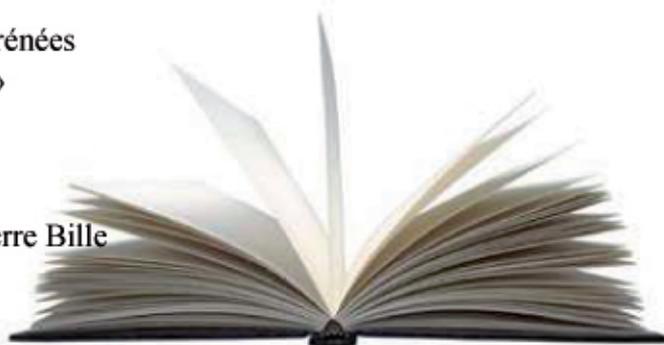
Courts métrages de Bernard Seiller

16 H : Conférences

18H30 : Démonstration « chiens de troupeaux »

20H30 : **Repas de Berger** animé par l'association REVELHET (Pascale Respaud)

Chansons et musiques des Pyrénées Ariégeoises, suivis d'un **bal traditionnel**.



FIGURES D'AULUS



La station thermale d'Aulus les Bains au travers de sa tradition hôtelière a vu bon nombre de familles porter haut les valeurs et la réputation de la gastronomie locale. François Amiel né en 1907 était de ces cuisiniers dont le talent et le travail étaient reconnus bien au-delà du village. Et dans le pays lorsqu'on parlait d'« eth cousiné » (le cuisinier) point n'était de préciser que c'était à l'Hôtel de France qu'il oeuvrait derrière les fourneaux. Comme beaucoup de jeunes de notre vallée, il était parti aux Etats Unis travailler dans la restauration, rentré au pays dans les années trente, jusqu'à la guerre de 1939, l'hiver il partait faire la saison dans les grands hôtels de Monte-Carlo, tels le « Windsor » et le « Prince de Galles ».

L'été, à Aulus, pendant la saison thermale, tandis que sa femme Dorothee accueillait la clientèle, François cuisinait de main de maitre : les ris de veau aux morilles, les truites et bien d'autres plats. Concoctés dans la grande cuisine, où devant l'immense fourneau il régnait en maitre. Surveillant le contenu des casseroles, travailleur exigeant, il rappelait à l'ordre, avec son franc parler, l'aide inexpérimenté qui laissait une poêle et son

contenu brunir plus que de raison.....

Bon nombre de couples ont choisi l'Hôtel de France et sa table réputée pour leur repas de noce où défilait une succession de plats avec bien sûr, l'apothéose avec la pièce montée. Cette riche tradition culinaire, la famille de François Amiel l'a perpétuée le plus longtemps possible.

Dans notre souvenir nous revoyons l'été « eth cousiné », le service terminé, sortir par le « finestrou » et venir se reposer sur le banc , à l'ombre. Il appelait alors ceux qui faisaient le foin en face pour leur proposer à boire et discuter le coup. Son grand cœur le faisait apprécier de tous. L'hiver venu il était sollicité pour saigner le cochon et participer aux agapes.

Après une vie de travail dans la cuisine familiale il s'est éteint en pleine saison d'été le 29 Juillet 1985, laissant un grand vide dans les « Camps Redouns ».

NOS DEUILS

Marie Tariol le 22 Janvier 2013, à l'âge de 88 ans
Rose Amiel le 11 Juin 2013, à l'âge de 93 ans.



MARIAGE

HEUREUSE VIE COMMUNE A :

Marianne Bonnet et Gabriel Dupont mariés à Aulus le 20 avril 2013.

Mairie Tél. 05 61 96 00 87

Email : contact@mairie-auluslesbains.fr et www.aulus-les-bains.fr